

Madame, Monsieur,

Le Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel ou RGPD entre en application le 25 mai 2018 sur tout le territoire de l'Union Européenne.

Ce texte renforce les exigences attendues des entreprises qui procèdent à des traitements de données à caractère personnel. Si le RGPD a un champ d'application particulièrement large, les exigences de conformité qu'il impose touchent les acteurs du numérique que nous sommes au cœur même de leur activité.

La mise en conformité des pratiques ayant cours sur le marché national opérateur en matière de traitement de données à caractère personnel avec le RGPD est donc une priorité. Aussi, Orne Métropole Très Haut Débit met tout en œuvre pour répondre aux enjeux du RGPD d'ici la première étape que constitue l'entrée en vigueur du règlement au 25 mai.

A cette fin et dans le cadre de la relation d'affaires qui est la nôtre sur le marché de gros pour le périmètre du RIP du département de l'Orne, Orne Métropole Très Haut Débit a élaboré un contrat cadre relatif à la protection des données personnelles. Ce contrat détaille nos obligations réciproques en la matière et les traitements qui peuvent y être associés. Le descriptif de ces traitements a vocation à être enrichi progressivement. Vous trouverez un exemplaire de ce contrat en pièce-jointe.

Nous vous invitons à nous faire part de votre accord sur ce document dans les meilleurs délais.

Je vous remercie de votre confiance.

Très cordialement.

**Michel Khomenko**

Directeur Général

**Orne Métropole Très Haut Débit**